142865 - Le port par la femme de bagues non en or et en argent

question

Est-il permis aux femmes de porter des bagues métalliques en plus de celles en or et en argent ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il est permis aux femmes de porter une bague en or ou en argent ou en diamant ou en prières précieuses, comme l'émeraude, le saphir, le grenat ou le fer ou ce qu'elles veulent parce qu'en principe la chose est permise et rien n'y apporte une restriction. Rien ne prouve que le port d'une bague en fer soit réprouvé.

Ibn Qoudamah (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : «Il est permis aux femmes de porter des bijoux en or , en argent et en d'autres matières qu'elles portent habituellement comme bracelets aux mains, aux pieds, comme boucles d'oreilles, bague ou au coup, aux mains, ou aux pieds et aux oreilles ou ailleurs. » Extrait d'*al-Moughni* (2/324) La seule condition est d'éviter le gaspillage.

An-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Nos condisciples disent que le port de tous les bijoux est permis aux femmes, à condition de ne pas verser dans le gaspillage. » Extrait d'*al-Madjmoue* (5/523)

Allah le sait mieux.